

DEPARTEMENT DU NORD
Arrondissement d'Avesnes-sur-Helpe
Canton de Fourmies
MAIRIE DE LEZ - FONTAINE
6, rue de l'Eglise 59 740

Tel : 03 27 61 60 43
Fax : 03 27 61 75 75
mairielezfontaine@wanadoo.fr

Cadre réservé à l'administration

Avance : 100 €.....
Solde : 220 €.....
Caution 400 € : *Rendue* :
Assurance : *Clef rendue* :
A régler si casse : *Payé le* :
Forfait ménage 70 € :

Mme Mr
.....
.....

N° de téléphone fixe ou portable :

Lez-Fontaine, le

Objet : Demande de location de la Salle des fêtes.

Votre courrier du :

Madame, Monsieur,

Vous nous avez demandé notre accord pour louer la salle des fêtes communale aux dates suivantes

Le montant de la location est de 270 €.

Le forfait « fluides » (Eau, gaz, électricité) est de 50 €.

La vaisselle cassée, ébréchée ou fendue est facturée 1€50 pièce.

Pour conclure le contrat de location, nous vous prions de bien vouloir nous adresser par retour un exemplaire signé de cette lettre :

- Avec un chèque d'arrhes de 100 €, à l'ordre du trésor public, non remboursé en cas de désistement, le solde étant payable à la remise des clefs.
- **En précisant le nombre de pièces à sortir de l'inventaire (ci-joint)**
- Lors de la remise des clefs de la salle, il vous sera demandé :
 - Un chèque de caution de 400 €. Ce chèque vous sera restitué sous huitaine, après vérification de l'inventaire et de l'état de la salle et du matériel.
 - **Une attestation d'assurance Responsabilité Civile précisant la date de la location.**

La remise des clefs se fait en mairie le vendredi après 14h30 sur rendez-vous auprès de Monsieur Philippe HANOT au 06.11.63.64.58 ; de même le lundi pour la reprise.

Veillez croire, Madame, Monsieur, à l'expression de nos sentiments distingués.

Signature du locataire **reconnaisant avoir pris connaissance et accepté le Règlement Intérieur de la salle des fêtes** figurant au dos du présent document :

Le locataire

Le Maire, Christophe DECHERF

REGLEMENT INTERIEUR DE LA SALLE DES FÊTES DE LEZ-FONTAINE

Capacité maximale : 100 personnes

- ✓ **Aucun véhicule ne doit stationner dans le passage venant de la route (seul accès des véhicules de secours).**
- ✓ **Interdiction de fumer à l'intérieur (Bâtiment public).**
- ✓ **Décoration de la salle :** les tentures, tapis et draperies, sont interdits. Les décorations ne doivent être ni punaisées ni scotchées ; se servir des barres transversales métalliques.
- ✓ **Interdiction de sortir du matériel de cuisine de la salle :** prévoir vos récipients personnels pour remporter les restes si nécessaire.
- ✓ **La vanne de gaz** située à côté du lave-vaisselle est générale, sa manipulation arrête le fonctionnement de la chaudière et donc de la production d'eau chaude. En cas de nécessité, le point de coupure gaz, situé à l'extérieur près du compteur, sera enfoncé.
- ✓ **Au tableau électrique supérieur de la cuisine :** tous les éléments doivent être enclenchés en permanence) à l'exception des alimentations « Frigo » et « Pompe à bière » s'ils ne sont pas utilisés. La Partie inférieure comporte les interrupteurs d'éclairage, l'alimentation de la hotte et les commandes d'ouverture des vasistas, le voyant grenier doit donc être éteint.
- ✓ **Au tableau électrique supérieur de la scène :** tous les éléments doivent être enclenchés et ne peuvent servir à l'extinction des lumières, l'allumage des blocs secours en dépend. La partie inférieure comporte une protection des prises de courant et les interrupteurs d'éclairage.
- ✓ **L'utilisation de la pelouse est autorisée** par beau temps, pour barbecue, installation des tables ou autres.
- ✓ **Les tables** doivent être empilées propres sur le chariot dans l'angle de la salle.
- ✓ **Les chaises** seront empilées propres par piles de 5 (le dossier face à la salle)
- ✓ **Le lave-vaisselle** a une alimentation automatique en eau et produits. Le nettoyage de la cuve impose d'enlever la bonde et le filtre.
Consultez les consignes d'utilisation affichées sur le côté.
- ✓ **La douchette d'aspersion** au-dessus du bac doit être libérée de pression en fin de service.
- ✓ **Les déchets** seront déposés par famille suivant les icônes des deux poubelles verte et jaune à l'extérieur, **les autres déchets seront mis en grands sacs plastiques** à placer ensuite sur les deux poubelles.
- ✓ **L'accès à la cour de l'école est interdit à tous.**
- ✓ **Nuisances sonores :** il est impératif d'y penser à partir de 22 heures (Klaxon, discussions extérieures et surtout SONO). Veuillez à fermer les portes du sas d'entrée pour le moins.
- ✓ **Nettoyage de la salle et de tous les ustensiles :** il est à la charge de l'utilisateur, la salle et ses abords doivent être rendus dans le même état de propreté. Un forfait ménage-vaisselle de 70 € pourrait être retenu si l'état de propreté n'est pas suffisant.

Le Maire, Christophe DECHERF